

VOS OBLIGATIONS

- Fournir l'ensemble des éléments demandés
- Régler les factures d'énergie, directement aux fournisseurs, une fois les marchés passés
- Informer le coordonnateur de tout litige né à l'occasion de l'exécution du marché
- S'acquitter d'une participation financière à chaque consultation : à minima 50 € et plafonné à 0,5 % du montant estimé sur la durée du marché

Les fournisseurs retenus sur le précédent marché pour les sites HTA et pour les sites BT d'une puissance > 36 kVA

- 2015-2018 : EDF
- 2018-2021 : EDF - ENGIE - Total Energies
- 2021-2024 : Total Energies

> QUELQUES CHIFFRES

997 Adhérents au groupement de commandes Electricité

Marché pour les sites HTA et pour les sites BT d'une puissance > 36 kVA

1380 Sites

150 GWh de consommation annuelle



Vos interlocuteurs :

Partie administrative
Audrey VASSEUR
06 70 05 00 22
achat-energie@fde62.fr

Partie technique
Irène BAVENCOFF
06 42 58 56 16
achat-energie@fde62.fr

FDE 62

40 avenue Jean Mermoz CS 70255
62005 DAINVILLE Cedex
Tél. : 03 21 51 09 40 / Fax. : 03 21 51 11 08

Retrouver toutes les informations sur le site de la FDE 62, rubrique Gestion et Achats / Groupement de commandes Gaz et Electricité

www.fde62.fr

GROUPEMENT DE COMMANDES D'ACHAT D'ÉLECTRICITÉ DE LA FDE 62 - 2023 -

> COMMENT NOUS REJOINDRE

LA FDE 62 VOUS PROPOSE D'ADHÉRER À SON GROUPEMENT DE COMMANDES D'ACHAT D'ÉLECTRICITÉ

Cette démarche de mutualisation ouverte à toutes les collectivités et autres établissements publics ou privés vous permet de réaliser de réelles économies.

La FDE 62 coordonne le groupement de commandes depuis le recensement des besoins jusqu'à la passation des marchés : elle organise la consultation, sélectionne les fournisseurs, signe les marchés, accompagne les membres du groupement dans l'exécution de leur contrat, contrôle les factures par échantillonnage.

Pour en bénéficier, vous devez adhérer.



QUI EST LA FDE 62 ?

La FDE 62 est une collectivité territoriale, constituée par les communes du Pas de Calais pour organiser le service public de la distribution d'électricité et de gaz naturel.

Elle a pour mission de s'assurer de la qualité de fourniture de l'énergie, en contrôlant Enedis et GRDF qui réalisent les travaux sur les réseaux.

La FDE 62 assure également l'assistance et le conseil aux communes en ce qui concerne les projets de maîtrise de l'énergie et de développement des énergies renouvelables.



DÈS À PRÉSENT, ADHÉREZ AU MARCHÉ POUR LES SITES HTA ET POUR LES SITES BT D'UNE PUISSANCE > 36 KVA

Mi 2024, la FDE 62 relancera le marché relatif aux sites BT d'une puissance inférieure ou égale à 36 kVA

POURQUOI ADHÉRER ?



Répondre aux obligations de mise en concurrence des contrats et éviter à chaque adhérent la procédure d'appel d'offres



Constituer un volume d'achats important



Obtenir des prix compétitifs

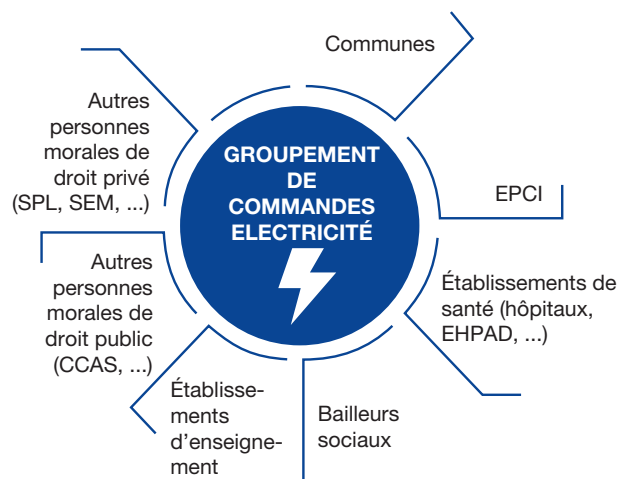


Obtenir des services associés : interlocuteur fournisseur dédié, optimisation tarifaire



Bénéficier de l'expertise de la FDE 62 tout en conservant votre autonomie : chaque adhérent conserve la gestion et l'exécution de ses contrats

QUI PEUT ADHÉRER ?



Avec à minima un site situé dans le département du Pas de Calais

Il est possible d'adhérer même si, pour l'instant, il n'y a pas de site à intégrer dans le marché, pour anticiper la possibilité de nouveaux sites pendant la durée du marché.

COMMENT ADHÉRER ?

En nous faisant part de votre intention par e-mail ou courrier

Puis, en adressant à la FDE 62 :

- Le mandat autorisant la FDE 62 à exporter les données de consommation pour l'ensemble des points de livraison identifiés auprès du distributeur
- La liste des sites à intégrer au groupement et la copie de la dernière facture de chaque site.
- Les coordonnées des interlocuteurs technique et financier au sein de la collectivité
- La décision d'adhésion au groupement d'achat selon le modèle de délibération

> CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

30
sept
2023

Date limite de transmission de l'intention d'adhérer au groupement de commandes d'achat d'électricité

16
oct
2023

Date limite de transmission des éléments techniques

15
nov
2023

Date limite d'adhésion au groupement de commandes d'achat d'électricité

déc 23
-mars 24

Procédure d'appels d'offres et choix des fournisseurs

1er
janv
2025

Démarrage du nouveau marché de fourniture d'électricité pour les sites d'une puissance supérieure à 36 kVA